

COMMUNE DE BOUST

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL
du 26 janvier 2023
N° 01

DEPARTEMENT
MOSELLE

ARRONDISSEMENT
THONVILLE EST

CANTON
CATTENOM

MEMBRES DU CONSEIL
MUNICIPAL
ELUS : 15
EN FONCTION : 15
PRESENTS : 13

Présidence : G. KREMER, Maire

Présents : G. KREMER, M. GROSSE, J.-P.
ALBANESE, G. CANCELLI, C. MUNSCH, ,
C. LAUTERFING, H. SUK, , J. DISTEL, R.
KOBBS, C. BRAND,. F. TALARICO, P.
KRIEG, L. STAUB

Absents excusés : M. DEROLEZ, F. POIREL

Absents avec procuration : M. DEROLEZ à
C. LAUTERFING, F. POIREL à J. DISTEL

Secrétaire : J. DISTEL

Objet : SIVU ECLOS, troisième appel à contribution 2022

Le conseil municipal décide de verser le 3^{ème} appel à contribution 2022 à titre d'acompte au SIVU ECLOS. Le montant de cet acompte s'élève à 12 000 €.

Ont voté pour : 13

Abstention : 0

Vote par procuration : 2

Tous les membres présents ont signé au registre

Pour copie conforme,
BOUST, le 27 janvier 2023
Monsieur Guy KREMER, Maire de BOUST



COMMUNE DE BOUST

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL
du 26 janvier 2023
N° 02

DEPARTEMENT
MOSELLE

ARRONDISSEMENT
THONVILLE EST

CANTON
CATTENOM

MEMBRES DU CONSEIL
MUNICIPAL
ELUS : 15
EN FONCTION : 15
PRESENTS : 13

Présidence : G. KREMER, Maire

Présents : G. KREMER, M. GROSSE, J.-P.
ALBANESE, G. CANCELLI, C. MUNSCH, ,
C. LAUTERFING, H. SUK, , J. DISTEL, R.
KOBBS, C. BRAND,. F. TALARICO, P.
KRIEG, L. STAUB

Absents excusés : M. DEROLEZ, F. POIREL

Absents avec procuration : M. DEROLEZ à
C. LAUTERFING, F. POIREL à J. DISTEL

Secrétaire : J. DISTEL

Objet : Pose d'un coffret eau pour la salle Saint Maximin

L'ancien presbytère et la salle communale Saint Maximin, situés au 106 et 106 A rue Saint Maximin, disposent du même compteur eau. Or, le logement est occupé par des locataires et la salle a une utilité communale.

Jusqu'à présent, les locataires réglaient la totalité des factures d'eau à Veolia et le secrétariat de mairie régularisait ensuite la situation en remboursement aux locataires la part d'eau utilisée à la salle.

Suite au rachat de l'ensemble immobilier salle et presbytère, il apparait nécessaire de séparer les deux compteurs.

Les travaux de terrassement pour la pose d'un nouveau compteur eau seront réalisés par l'entreprise LEICK. Le montant des travaux s'élève à 3 517,00 € HT, soit 4 220,40 € TTC.

Ont voté pour : 13

Abstention : 0

Vote par procuration : 2

Tous les membres présents ont signé au registre

Pour copie conforme,
BOUST, le 27 janvier 2023
Monsieur Guy KREMER, Maire de BOUST



COMMUNE DE BOUST

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL
du 26 janvier 2023
N° 03

DEPARTEMENT
MOSELLE

ARRONDISSEMENT
THONVILLE EST

CANTON
CATTENOM

MEMBRES DU CONSEIL
MUNICIPAL
ELUS : 15
EN FONCTION : 15
PRESENTS : 13

Présidence : G. KREMER, Maire

Présents : G. KREMER, M. GROSSE, J.-P.
ALBANESE, G. CANCELLI, C. MUNSCH, ,
C. LAUTERFING, H. SUK, , J. DISTEL, R.
KOBBS, C. BRAND,. F. TALARICO, P.
KRIEG, L. STAUB

Absents excusés : M. DEROLEZ, F. POIREL

Absents avec procuration : M. DEROLEZ à
C. LAUTERFING, F. POIREL à J. DISTEL

Secrétaire : J. DISTEL

Objet : *Travaux forestiers*

Le conseil municipal, après avoir étudié le programme de travaux de l'année 2023 préparé par l'ONF, décide de l'approuver.
La dépense est de 6 361,00 € HT, soit 6 991,10 € TTC.

Ont voté pour : 13

Abstention : 0

Vote par procuration : 2

Tous les membres présents ont signé au registre

Pour copie conforme,
BOUST, le 27 janvier 2023
Monsieur Guy KREMER, Maire de BOUST



COMMUNE DE BOUST

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL
du 26 janvier 2023
N° 04

DEPARTEMENT
MOSELLE

ARRONDISSEMENT
THONVILLE EST

CANTON
CATTENOM

MEMBRES DU CONSEIL
MUNICIPAL
ELUS : 15
EN FONCTION : 15
PRESENTS : 13

Présidence : G. KREMER, Maire

Présents : G. KREMER, M. GROSSE, J.-P.
ALBANESE, G. CANCELLI, C. MUNSCH, ,
C. LAUTERFING, H. SUK, , J. DISTEL, R.
KOBBS, C. BRAND,. F. TALARICO, P.
KRIEG, L. STAUB

Absents excusés : M. DEROLEZ, F. POIREL

Absents avec procuration : M. DEROLEZ à
C. LAUTERFING, F. POIREL à J. DISTEL

Secrétaire : J. DISTEL

Objet : Travaux aux abords de l'observatoire

Le conseil municipal, après avoir étudié le programme de travaux de dégagement, de sécurisation et de nettoyage de l'observatoire, décide de l'approuver.
La dépense est de 4 680,00 € HT, soit 5 616,00 € TTC.

Ont voté pour : 13

Abstention : 0

Vote par procuration : 2

Tous les membres présents ont signé au registre

Pour copie conforme,
BOUST, le 27 janvier 2023
Monsieur Guy KREMER, Maire de BOUST



COMMUNE DE BOUST

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL
du 26 janvier 2023
N° 05

DEPARTEMENT
MOSELLE

ARRONDISSEMENT
THONVILLE EST

CANTON
CATTENOM

MEMBRES DU CONSEIL
MUNICIPAL
ELUS : 15
EN FONCTION : 15
PRESENTS : 13

Présidence : G. KREMER, Maire

Présents : G. KREMER, M. GROSSE, J.-P.
ALBANESE, G. CANCELLI, C. MUNSCH, ,
C. LAUTERFING, H. SUK, , J. DISTEL, R.
KOBBS, C. BRAND,. F. TALARICO, P.
KRIEG, L. STAUB

Absents excusés : M. DEROLEZ, F. POIREL

Absents avec procuration : M. DEROLEZ à
C. LAUTERFING, F.POIREL à J. DISTEL

Secrétaire : J. DISTEL

Objet : Vente d'un tracteur

Le tracteur immatriculé 3024TJ57 n'a plus d'utilité en raison de l'achat d'un modèle plus récent.

Le conseil municipal propose de le mettre en vente au tarif de 1 500 € et autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à cette vente.

Ont voté pour : 13

Abstention : 0

Vote par procuration : 2

Tous les membres présents ont signé au registre

Pour copie conforme,
BOUST, le 27 janvier 2023
Monsieur Guy KREMER, Maire de BOUST



COMMUNE DE BOUST

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL
du 26 janvier 2023
N° 06

DEPARTEMENT
MOSELLE

ARRONDISSEMENT
THONVILLE EST

CANTON
CATTENOM

MEMBRES DU CONSEIL
MUNICIPAL
ELUS : 15
EN FONCTION : 15
PRESENTS : 13

Présidence : G. KREMER, Maire

Présents : G. KREMER, M. GROSSE, J.-P.
ALBANESE, G. CANCELLI, C. MUNSCH, ,
C. LAUTERFING, H. SUK, , J. DISTEL, R.
KOBBS, C. BRAND,. F. TALARICO, P.
KRIEG, L. STAUB

Absents excusés : M. DEROLEZ, F. POIREL

Absents avec procuration : M. DEROLEZ à
C. LAUTERFING, F. POIREL à J. DISTEL

Secrétaire : J. DISTEL

Objet : Délégation au Maire : décision modificative du seuil de signature des marchés

Conformément à l'article L2122-22-du Code général des collectivités territoriales et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de modifier la délibération numéro 8 du 11 juin 2020 accordant les délégations de pouvoir au Maire de prendre toute décision concernant les marchés d'un montant inférieur à 3 000 € HT.

Ainsi, le conseil municipal charge monsieur le Maire, pour la durée de son mandat :

- De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés en la forme négociée en raison de leur montant inférieur à 6 000 € HT, lorsque les crédits sont prévus au budget.

Le Maire rendra compte au conseil municipal des décisions prises en application de cette délégation.

Ont voté pour : 10

Abstention : 3

Vote par procuration : 2

Tous les membres présents ont signé au registre

Pour copie conforme,
BOUST, le 27 janvier 2023
Monsieur Guy KREMER, Maire de BOUST



COMMUNE DE BOUST

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL
du 26 janvier 2023
N° 07

DEPARTEMENT
MOSELLE

ARRONDISSEMENT
THIONVILLE EST

CANTON
CATTENOM

MEMBRES DU CONSEIL
MUNICIPAL
ELUS : 15
EN FONCTION : 15
PRESENTS : 13

Présidence : G. KREMER, Maire

Présents : G. KREMER, M. GROSSE, J.-P.
ALBANESE, G. CANCELLI, C. MUNSCH, ,
C. LAUTERFING, H. SUK, , J. DISTEL, R.
KOBBS, C. BRAND,. F. TALARICO, P.
KRIEG, L. STAUB

Absents excusés : M. DEROLEZ, F. POIREL

Absents avec procuration : M. DEROLEZ à
C. LAUTERFING, F. POIREL à J. DISTEL

Secrétaire : J. DISTEL

Objet : Suppression et création de poste

Le Maire informe l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. En cas de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique Paritaire.

Le Maire propose à l'assemblée :

La suppression de l'emploi d'adjoint technique territorial 2^{ème} classe à temps complet.
ET

La création d'un emploi d'adjoint technique territorial 2^{ème} classe stagiaire à temps non complet soit 20/35^{ème} à compter du 21 mars 2023.

Cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C de la filière technique. Sa rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au grade d'adjoint des services techniques sur la base du 1er échelon, indice brut 354, indice majoré 352.

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

VU le tableau des emplois ;

DECIDE :

- d'adopter la proposition du Maire,
- de modifier ainsi le tableau des emplois,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Ont voté pour : 13

Abstention : 0

Vote par procuration : 2

Tous les membres présents ont signé au registre

Pour copie conforme,
BOUST, le 27 janvier 2023
Monsieur Guy KREMER, Maire de BOUST



COMMUNE DE BOUST

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL
du 26 janvier 2023
N° 08

DEPARTEMENT
MOSELLE

ARRONDISSEMENT
THONVILLE EST

CANTON
CATTENOM

MEMBRES DU CONSEIL
MUNICIPAL
ELUS : 15
EN FONCTION : 15
PRESENTS : 13

Présidence : G. KREMER, Maire

Présents : G. KREMER, M. GROSSE, J.-P.
ALBANESE, G. CANCELLI, C. MUNSCH, ,
C. LAUTERFING, H. SUK, , J. DISTEL, R.
KOBBS, C. BRAND,. F. TALARICO, P.
KRIEG, L. STAUB

Absents excusés : M. DEROLEZ, F. POIREL

Absents avec procuration : M. DEROLEZ à
C. LAUTERFING, F. POIREL à J. DISTEL

Secrétaire : J. DISTEL

Objet : Suppression et création de poste

Le Maire informe l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. En cas de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique Paritaire.

Le Maire propose à l'assemblée :

La suppression de l'emploi d'adjoint technique territorial 2^{ème} classe à temps complet.
ET

La création d'un emploi d'adjoint technique territorial 2^{ème} classe stagiaire à temps complet à compter du 14 mars 2023.

Cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C de la filière technique.

Sa rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au grade d'adjoint des services techniques sur la base du 1er échelon, indice brut 354, indice majoré 352.

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

VU le tableau des emplois ;

DECIDE :

- d'adopter la proposition du Maire,
- de modifier ainsi le tableau des emplois,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Ont voté pour : 13

Abstention : 0

Vote par procuration : 2

Tous les membres présents ont signé au registre

Pour copie conforme,
BOUST, le 27 janvier 2023
Monsieur Guy KREMER, Maire de BOUST



COMMUNE DE BOUST

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL
du 26 janvier 2023
N° 09

DEPARTEMENT
MOSELLE

ARRONDISSEMENT
THONVILLE EST

CANTON
CATTENOM

MEMBRES DU CONSEIL
MUNICIPAL

ELUS : 15

EN FONCTION : 15

PRESENTS : 13

Présidence : G. KREMER, Maire

Présents : G. KREMER, M. GROSSE, J.-P. ALBANESE, G. CANCELLI, C. MUNSCH, , C. LAUTERFING, H. SUK, , J. DISTEL, R. KOBS, C. BRAND,. F. TALARICO, P. KRIEG, L. STAUB

Absents excusés : M. DEROLEZ, F. POIREL

Absents avec procuration : M. DEROLEZ à C. LAUTERFING, F. POIREL à J. DISTEL

Secrétaire : J. DISTEL

Objet : Création de poste

Le Maire informe l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. En cas de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique Paritaire.

Le Maire propose à l'assemblée :

La création d'un emploi d'adjoint administratif territorial stagiaire à temps non complet soit 17h30/35^{ème} à compter du 8 février 2023.

Cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C de la filière administrative.

Sa rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au grade d'adjoint administratif sur la base du 1er échelon, indice brut 367, indice majoré 340.

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

VU le tableau des emplois ;

DECIDE :

- d'adopter la proposition du Maire,
- de modifier ainsi le tableau des emplois,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Ont voté pour : 13

Abstention : 0

Vote par procuration : 2

Tous les membres présents ont signé au registre

Pour copie conforme,
BOUST, le 27 janvier 2023
Monsieur Guy KREMER, Maire de BOUST



COMMUNE DE BOUST

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL
du 26 janvier 2023
N° 10

DEPARTEMENT
MOSELLE

ARRONDISSEMENT
THIONVILLE EST

CANTON
CATTENOM

MEMBRES DU CONSEIL
MUNICIPAL
ELUS : 15
EN FONCTION : 15
PRESENTS : 13

Présidence : G. KREMER, Maire

Présents : G. KREMER, M. GROSSE, J.-P.
ALBANESE, G. CANCELLI, C. MUNSCH, ,
C. LAUTERFING, H. SUK, , J. DISTEL, R.
KOBBS, C. BRAND,. F. TALARICO, P.
KRIEG, L. STAUB

Absents excusés : M. DEROLEZ, F. POIREL

Absents avec procuration : M. DEROLEZ à
C. LAUTERFING, F. POIREL à J. DISTEL

Secrétaire : J. DISTEL

Objet : *Recette Groupama*

Le conseil municipal décide d'accepter :

- le versement de Groupama pour un montant de 396,30 € se rapportant à une indemnisation de sinistre (arbre, lotissement sous les vergers).

Ont voté pour : 13

Abstention : 0

Vote par procuration : 2

Tous les membres présents ont signé au registre

Pour copie conforme,
BOUST, le 27 janvier 2023
Monsieur Guy KREMER, Maire de BOUST



COMMUNE DE BOUST

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL
du 26 janvier 2023
N° 11

DEPARTEMENT
MOSELLE

ARRONDISSEMENT
THONVILLE EST

CANTON
CATTENOM

MEMBRES DU CONSEIL
MUNICIPAL
ELUS : 15
EN FONCTION : 15
PRESENTS : 13

Présidence : G. KREMER, Maire

Présents : G. KREMER, M. GROSSE, J.-P.
ALBANESE, G. CANCELLI, C. MUNSCH, ,
C. LAUTERFING, H. SUK, , J. DISTEL, R.
KOBBS, C. BRAND,. F. TALARICO, P.
KRIEG, L. STAUB

Absents excusés : M. DEROLEZ, F. POIREL

Absents avec procuration : M. DEROLEZ à
C. LAUTERFING, F. POIREL à J. DISTEL

Secrétaire : J. DISTEL

Objet : Subvention en faveur de l'association du Souvenir Français de Cattenom

Le conseil municipal décide d'accorder une subvention de 100 € en faveur du Souvenir Français de Cattenom.

Ont voté pour : 13

Abstention : 0

Vote par procuration : 2

Tous les membres présents ont signé au registre

Pour copie conforme,
BOUST, le 27 janvier 2023
Monsieur Guy KREMER, Maire de BOUST

